

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/53

Objet : Renouvellement du poste « Observatoire environnemental de Serre-Ponçon »
Chapitre 4.2 Personnel contractuel

L'an deux mille dix-neuf, le 13 novembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 13 novembre 2019

Date de convocation :
30 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32
voix)
Membres présents : 15
(20 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 15 (20 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M Jean BERNARD**, Rapporteur du budget ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère syndicale ; **M. Yves LELONG** Conseiller syndical suppléant de M. Raymond HONORE ; **Mme Valérie GRECARD**, conseillère syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical ; **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical.

Etaient représentés et excusés :

M. Raymond HONORE représenté par Yves LELONG
M. Roger MASSE, Mme Valérie ROSSI, M. Jean-Michel PAYOT, M. Pierre VOLLAIRE

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEUBAULT, M. Thierry ALLAMANO, Denis NOGUIER, Christian ROMAN, Olivier PELLOQUIN

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le plan d'aménagement durable du lac de Serre-Ponçon adopté à l'unanimité le 12 juin 2012 par l'ensemble des administrateurs a identifié la nécessité de doter la structure syndicale d'un pôle « Environnemental » dédié à la valorisation de notre Grand lac des Alpes du sud. Celui-ci a jusqu'alors assuré le portage de l'observatoire environnemental des milieux aquatiques et l'animation du contrat de bassin versant Haute Durance Serre-Ponçon en partenariat étroit avec les intercommunalités de l'amont concernées (par voie conventionnelle de 2014 à 2017 puis structurer autour d'une régie autonome de 2017 à 2018).

Le pôle « Environnement » aura pu depuis sa création :

- Porter la démarche du contrat de bassin versant de ses balbutiements jusqu'à sa validation définitive confirmée lors de la signature, le 20 septembre dernier, des engagements contractuels
- Valoriser et protéger la zone humide du Liou par la réalisation d'un sentier découverte sur pilotis permettant l'ouverture du site au public,
- Développer un laboratoire d'analyse des eaux de baignade dédié aux huit plages publiques de Serre-Ponçon,



- Obtenir la certification « Ports Propres » pour l'intégralité des ports publics de Serre-Ponçon et préparer la certification « Ports Actifs en Biodiversité »
- Développer un programme de végétalisation de la queue de retenue de Serre-Ponçon en flore locale avec le Cresson des bois,
- Assurer le suivi et l'analyse des capteurs de poussière dans le cadre du programme de lutte contre les vents de sable,
- ...

Les objectifs contractualisés dans les années à venir pour le pôle « Environnement » pour lesquels le renouvellement du poste dédié est indispensable, consistent à poursuivre les missions d'ores et déjà engagées suivantes :

- Construire une stratégie conjointe d'acquisition foncière avec le Conservatoire du Littoral sur les rives du lac,
- Conduire la 5^e étude hydrobiologique de Serre-Ponçon telle que validée par la commission « Observatoire du lac » du 28 juin 2018,
- Accompagner l'expérimentation UROS d'îles flottantes végétalisées sur Serre-Ponçon,
- Poursuivre le programme de végétalisation à grande échelle des rives du lac de Serre-Ponçon et notamment de la queue de retenue de Serre-Ponçon,
- Assurer les missions d'autosurveillance de la qualité des eaux de baignade,
- Assurer une veille technique sur le dossier des extractions de matériaux sur le plateau de Chadenas,
- Participer à la représentation du syndicat dans les instances techniques de réflexion sur le devenir de l'eau à l'échelle régionale,
- ...

Dans ces conditions, le Président propose à l'assemblée de prévoir les moyens du renouvellement du poste d'animation de l'observatoire environnemental de Serre-Ponçon pour ne pas pénaliser la bonne réalisation des actions rapidement exposées ci-dessus.

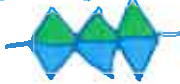
Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'article L 215-15 du Code de l'Environnement, modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux aquatiques ;
- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Les délibérations n°2013-07, n°2013-45 et n°2016-35 du 22 février 2013, du 24 octobre 2013 et du 07 octobre 2016 relatives à la mise en œuvre d'un « Observatoire environnemental des milieux aquatiques »

CONSIDERANT :

- Le travail accompli dans le cadre de l'observatoire environnemental depuis sa mise en place en 2014 aujourd'hui indispensable au bon développement économique de la retenue de Serre-Ponçon ;
- L'intérêt de poursuivre et conforter les missions assurées par l'observatoire environnemental ;
- La convention de partenariat signée avec le Conservatoire du littoral relative à sa volonté de construire un partenariat solide sur les rives du lac de Serre-Ponçon avec le S.M.A.D.E.S.E.P. ;



- La possibilité de créer des emplois de façon contractuelle, en fonction de la nature des missions ou des besoins du service, conformément aux articles 3-3^{ème} alinéa- de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et 4 -1^{er} alinéa- de la Loi 84-16 du 11 janvier 1984 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 13 novembre 2019 :

- **APPROUVE** le projet tel qu'exposé par Monsieur le Président,
- **AUTORISE** le Président à renouveler le poste de chargé de mission dédié à l'animation de « l'Observatoire environnemental de Serre-Ponçon »,
- **PREVOIT** de définir cet emploi contractuel de la fonction publique territoriale à temps complet comme suivant :
 - ✓ Agent de catégorie A
 - ✓ Fonction : Chargé de mission « Animation de l'Observatoire environnemental de Serre-Ponçon »
 - ✓ Rémunération : indice majoré n'excédant pas 650 selon le profil, l'expérience et l'ancienneté ;
 - ✓ Contrat à durée déterminée de 3 ans maximum ;
- **PRECISE** que les dépenses afférentes aux traitements de ces emplois seront inscrites au chapitre 012 (charges de personnel) du Budget Primitif 2020,

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL

